

# Le géant Wal-Mart achète et vend beaucoup de sirop...



PHOTO : YVES CHARLEBOIS

La chaîne Wal-Mart ne vendra à l'avenir que du sirop provenant d'acheteurs autorisés.

**YVES CHARLEBOIS**  
COLLABORATION SPÉCIALE

TROIS-RIVIÈRES – Faire des économies comporte parfois des risques... C'est ce qu'ont pu constater les représentants de Wal-Mart Canada qui ont été convoqués devant la Régie des marchés agricoles, le vendredi 20 mai. La Fédération des producteurs acéricoles du Québec voulait connaître le volume de vente de sirop d'érable que la chaîne a pu transiger depuis 2002 ainsi que les sources d'approvisionnement du détaillant. L'acheteur de la compagnie, Rob Clark, avec factures à l'appui, a déclaré avoir acheté pour 1,8 M\$ de sirop depuis 2002. La chaîne s'est procuré le sirop des Produits de l'érable les Bois-Francis inc., dont le propriétaire était feu André Lamothe.

M. Clark ne connaissait pas les lois et règlements régissant les transactions de sirop d'érable en vrac. L'avocat de la Fédération, Me Louis Coallier, a obtenu l'assurance par écrit de Wal-Mart qu'à l'avenir le sirop

proviendrait exclusivement d'un acheteur autorisé.

À cette même audience, les propriétaires des Délices à l'érable, Marius de Saint-Julien, Nicole Laprise et Marius Gouin, ont affirmé avec factures à l'appui avoir mis en conserve du sirop d'érable pour le compte des Produits de l'érable les Bois-Francis. On a fait un décompte sommaire des factures de 2002 et 2003, et on a pu apprendre qu'ils ont mis en conserve au moins 240 000 boîtes de sirop.

M. Gouin et Mme Laprise ont déclaré savoir que le sirop provenait du marché noir. L'avocat Coallier leur a également fait promettre qu'à l'avenir ils ne transformeraient que du sirop provenant de l'agence de vente. Avec cette promesse, la Fédération s'est engagée à ne pas faire d'enquête sur cette entreprise.

L'audience se poursuivra le 10 juin prochain avec la compagnie Les Produits de l'érable Philva, de Pointe-du-Lac à Trois-Rivières, qui a déjà transigé avec Les Produits de l'érable les Bois-Francis.

**L'avocat de la FPAQ a obtenu l'assurance par écrit de Wal-Mart qu'à l'avenir le sirop proviendrait exclusivement d'un acheteur autorisé.**

# Un importateur pour l'if débl



**CARL THÉRIAULT**

COLLABORATION SPÉCIALE

RIMOUSKI – La saison de récolte de l'if du Canada s'annonçait très mauvaise mais une nouvelle entente de principe vient sauver la mise. L'usine Chatarr Biotec à Riverview au Nouveau Brunswick annonce une entente de principe pour la livraison, en 2005, d'un million de livres au prix de 1,25 \$ la livre d'if.

« Il y a deux ans, nous avions été signés pour un tel volume avec la même entreprise, mais nous n'avions pas été capables de tout récolter à cause de la température », a fait part Armand Plourde, porte-parole du comité provincial de négociation composé de neuf syndicats de producteurs forestiers.

Un importateur chinois serait aussi intéressé à acheter de l'if du Canada. « La compagnie chinoise passe par un courtier basé à New York. C'est une démarche longue et complexe. Il faut des permis d'exportation. Rien que pour eux, il est question de 10 millions de livres par année minimum. On s'est donné l'année 2005 pour conclure la négociation », a précisé Armand Plourde.

**Véritable inventaire**

L'an dernier, les syndicats forestiers avaient fourni 240 000 kilos de branches d'if, ce qui leur avait permis d'arriver à un profit de la matière non lignifiée. Le potentiel de récolte d'if au Québec

Des terres publiques pour la product